<EntPE>PARLEMENT EUROPÉEN</EntPE>

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1999 | C:\DATA\MAIL\Stars.wmf | 2004 |

Document de séance

<RefStatus>FINAL</RefStatus>

<NoDocSe>A5-0366/2001</NoDocSe>

<RefVer></RefVer>

<Date>{18/10/2001}18 octobre 2001</Date>

<RefProcLect>\*</RefProcLect>

<TitreType>RAPPORT</TitreType>

<Titre>sur la proposition de décision du Conseil établissant la position de la Communauté dans la Conférence Ministérielle, établie par l’Accord instituant l’Organisation Mondiale du Commerce, concernant l’adhésion de la République populaire de Chine à l’Organisation Mondiale du Commerce </Titre>

<DocRef>(COM(2001) 517 – C5‑0487/2001 – 2001/0218(CNS))</DocRef>

<Commission>{ITRE}Commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie </Commission>

Rapporteur: <Depute>Per Gahrton</Depute>

|  |
| --- |
| Légende des signes utilisés |
|  \* Procédure de consultation*majorité des suffrages exprimés* \*\*I Procédure de coopération (première lecture)*majorité des suffrages exprimés* \*\*II Procédure de coopération (deuxième lecture)*majorité des suffrages exprimés pour approuver la position communemajorité des membres qui composent le Parlement pour rejeter ou amender la position commune* \*\*\* Avis conforme*majorité des membres qui composent le Parlement sauf dans les cas visés aux art. 105, 107, 161 et 300 du traité CE et à l’art. 7 du traité UE* \*\*\*I Procédure de codécision (première lecture)*majorité des suffrages exprimés* \*\*\*II Procédure de codécision (deuxième lecture)*majorité des suffrages exprimés pour approuver la position communemajorité des membres qui composent le Parlement pour rejeter ou amender la position commune* \*\*\*III Procédure de codécision (troisième lecture)*majorité des suffrages exprimés pour approuver le projet commun*(La procédure indiquée est fondée sur la base juridique proposée par la Commission.) |

|  |
| --- |
| Amendements à un texte législatif |
| Dans les amendements du Parlement, le marquage est indiqué en gras et italique. Le marquage en italique maigre est une indication à l'intention des services techniques qui concerne des éléments du texte législatif pour lesquels une correction est proposée en vue de l'élaboration du texte final (par exemple éléments manifestement erronés ou manquants dans une version linguistique). Ces suggestions de correction sont subordonnées à l'accord des services techniques concernés. |

<PgIndex>SOMMAIRE

Page

PAGE RÉGLEMENTAIRE 4

PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE 5

EXPOSÉ DES MOTIFS 6

<PgReglementaire>PAGE RÉGLEMENTAIRE

Par lettre du {12-10-2001}12 octobre 2001, le Conseil a consulté le Parlement, conformément à l'article 300, paragraphe 3, premier alinéa, du traité CE, sur la proposition de décision du Conseil établissant la position de la Communauté dans la Conférence Ministérielle, établie par l’Accord instituant l’Organisation Mondiale du Commerce, concernant l’adhésion de la République populaire de Chine à l’Organisation Mondiale du Commerce (COM(2001) 517 - 2001/0218 (CNS)).

Au cours de la séance du {22-10-2001}22 octobre 2001, la Présidente du Parlement annoncera qu'elle a renvoyé cette proposition, pour examen au fond, à la {ITRE}commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie (C5-0487/2001).

Au cours de sa réunion du {10-10-2001}10 octobre 2001, la {ITRE}commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie a/avait nommé Per Gahrton rapporteur.

Au cours de sa réunion du 15 octobre 2001, elle a examiné le projet d'une décision du Conseil ainsi que le projet de rapport.

Au cours de cette réunion, elle a adopté le projet de résolution législative par 18 voix et 3 abstentions.

Étaient présents au moment du vote Carlos Westendorp y Cabeza (président), Nuala Ahern et Peter Michael Mombaur (vice-présidents), Per Gahrton (rapporteur), Felipe Camisón Asensio (suppléant Jaime Valdivielso de Cué), Concepció Ferrer, Francesco Fiori (suppléant Umberto Scapagnini), Neena Gill (suppléant Glyn Ford), Alfred Gomolka (suppléant Werner Langen), Michel Hansenne, Rolf Linkohr, Caroline Lucas, Eryl Margaret McNally, Erika Mann, Elly Plooij-van Gorsel, John Purvis, Mechtild Rothe, Jacques Santer (suppléant Paul Rübig), Konrad K. Schwaiger, Claude Turmes et W.G. van Velzen.

Le rapport a été déposé le 18 octobre 2001.

<PgPartieA><SubPage>PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE

Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de décision du Conseil établissant la position de la Communauté dans la Conférence Ministérielle, établie par l’Accord instituant l’Organisation Mondiale du Commerce, concernant l’adhésion de la République populaire de Chine à l’Organisation Mondiale du Commerce (COM(2001) 517 – C5‑0487/2001 – 2001/0218(CNS))

<ProcLect>(Procédure de consultation)</ProcLect>

Le Parlement européen,

<Visa>– vu la proposition de décision du Conseil (COM(2001) 517[[1]](#footnote-1)),

– vu les articles 37, 44, 47, 55, 71, 80, paragraphes 2, 95, 133 et 308 du traité CE,

– consulté par le Conseil conformément à l'article 300, paragraphe 3, premier alinéa, du traité CE (C5‑0487/2001),

– vu l'article 67 et l'article 97, paragraphe 7, de son règlement,

– vu le rapport de la {ITRE}commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie (A5‑0366/2001),

<Action>1. approuve la proposition de la Commission;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Telle que présentée par la Commission, la proposition de décision du Conseil décrit les incidences de l'adhésion de la Chine à l'OMC sous plusieurs rapports: engagement juridique pris par la Chine de libéraliser son commerce; impact sur le système de l'OMC; conditions de l'adhésion de la Chine à l'OMC, par secteurs.

1. Une victoire unilatérale de l'UE?

Selon la Commission, l'adhésion de la Chine à l'OMC est un "processus d'ouverture des marchés à sens unique". La Commission dit considérer que, pour l'UE, "qui a veillé à ce que les intérêts de l'économie et des entreprises européennes soient préservés, l'entrée de la Chine dans l'OMC représente une avancée majeure en termes de droits applicables, alors que ses propres engagements vis-à-vis de la Chine n'ont pas été véritablement modifiés". Les très rares concessions que l'UE a dû accepter, telles que la suppression progressive, d'ici à 2005, des restrictions quantitatives appliquées à la Chine, seront atténuées par des dispositions de sauvegarde spécifiques qui permettront, jusqu'à douze ans après l'adhésion, de prendre des mesures protectrices contre l'afflux d'importations de Chine qui portent atteinte ou menacent de porter atteinte aux entreprises communautaires. Selon la Commission, les résultats finaux constituent "une série de mesures de libéralisation extrêmement importantes".

On a donc là, manifestement, un dossier très unilatéral, dans le cadre duquel la Chine a dû accepter l'obligation d'"ouvrir son économie aux importations, aux entreprises et aux investisseurs étrangers" (exposé des motifs de la Commission, paragraphe 11). On pourrait qualifier cela de grande victoire de l'Union européenne. Bien entendu, il faut se demander si, dans un monde de coopération internationale, il faut juger les accords commerciaux comme on juge des matches de football. Le rapporteur croit que non, et le discours triomphaliste de la proposition de la Commission le laisse assez sceptique.

2. Critiques émises en Chine au sujet de l'adhésion à l'OMC

Le gouvernement chinois a accepté les conditions de l'adhésion à l'OMC, ce qui explique le discours jubilatoire de la Commission. Cependant, l'adhésion à l'OMC n'est pas sans susciter des controverses en Chine même, fait que la Commission passe totalement sous silence, bien qu'elle doive en avoir connaissance, par l'intermédiaire de sa représentation à Pékin, laquelle a certainement pu lui fournir des informations complètes concernant le débat auquel cette question donne lieu en Chine.

Lors d'une visite effectuée à Pékin l'an dernier, le rapporteur a rencontré les auteurs de deux ouvrages (écrits en chinois) qui, tous deux, défendent la thèse que l'adhésion à l'OMC représente une menace pour le développement économique et social de la Chine et pour sa cohésion politique. On notera que ces ouvrages ne s'inscrivent dans une littérature clandestine interdite, mais ont été publiés en Chine par des éditeurs chinois et sont en vente en librairie dans le pays tout entier.

Un de ces ouvrages, intitulé "Collision: Globalisation and China's reality choice", est de la main de Han Deqiang, jeune économiste à l'université aéronautique de Pékin. Han Deqiang considère que la Chine est la partie qui aura à perdre dans un système dominé par les entreprises transnationales. Il nie être un "conservateur"; il est plus proche des contempteurs occidentaux de la "mondialisation néolibérale". Ses sympathies, dit-il, vont aux classes inférieures. Il croit que les entreprises chinoises vont être débordées ou absorbées par des géants transnationaux. Par ailleurs, il est partisan de la politique d'ouverture menée par Deng Xiao Ping. Il croit en l'économie de marché dans un cadre politiquement contrôlé. Son argument principal contre l'adhésion à l'OMC: l'économie chinoise n'est pas assez forte, et les catégories les plus pauvres de la population chinoise devront payer le prix fort sous forme de chômage et d'insécurité sociale.

Il y a six ou sept ans, dit-il, notre conversation n'aurait pu avoir lieu. Aujourd'hui, le climat est plus ouvert. L'été dernier, Han Deqiang est venu à Bruxelles, où il était invité à prendre la parole lors d'un séminaire sur le thème "La Chine et l'OMC". On lui demanda pourquoi, malgré des critiques telles que les siennes, les dirigeants chinois sont si désireux de voir leur pays adhérer à l'OMC. À cela, il répondit: on adhère à l'OMC pour préserver le portefeuille des riches.

Lors de sa publication, en 2000, le livre de Han Deqiang a été fort remarqué. L'Institut central d'études politiques en a publié un long compte rendu, et le journal *International Trade*, qui appartient au ministère du commerce extérieur, a publié un article basé sur le livre. Plusieurs autres magazines ont publié résumés ou commentaires.

Quant à l'autre livre, intitulé "China in the shadow", sa couverture présente une carte où l'on voit la Chine divisée en cinq parties: "Chine traditionnelle", Tibet, Xinjiang, Mongolie intérieure et Mandchourie. Les auteurs, Fang Nin, spécialiste de sciences politiques, et Wang Xiaodong, journaliste économique, soutiennent qu'un tel partage est l'une des conséquences envisageables de l'adhésion à l'OMC, laquelle pourrait libérer des tensions internes susceptibles de provoquer la division du pays, ce qu'ils considèrent comme étant le but poursuivi par les États-Unis et l'Union européenne. Dans la "Chine traditionnelle", il y a aussi des tensions. Selon Fang et Wang, la Chine méridionale est plus favorable à l'intégration dans le marché mondial, tandis que, au Nord et dans les provinces de l'intérieur, on hésite. La raison en est, évidemment, que l'économie de Guangdong et d'autres provinces côtières du Sud est plus compétitive, tandis que les provinces du Nord sont dominées par des industries lourdes périmées de type soviétique et que les provinces de l'intérieur sont dominées par une agriculture familiale primitive qui, en dépit ‑ ou à cause ‑ de son faible niveau technologique, se caractérise par des prix plus élevés que les prix des denrées alimentaires importées produites par la grande agriculture industrielle occidentale. Selon Fang, les États-Unis vont donc contrôler le marché agricole chinois.

Ces deux ouvrages donnent de la Chine l'image d'un pays proche de l'explosion. Rien n'est prévisible. Aucun des trois auteurs ne souscrit à la conviction occidentale que l'adhésion à l'OMC entraînera automatiquement une libéralisation politique. Selon eux, le contraire pourrait se produire, mais ils reconnaissent que rien n'est certain. Si l'adhésion à l'OMC crée des tensions et des conflits menant à la destruction du pouvoir du parti unique, l'alternance pourrait conduire à une démocratie d'un type ou de l'autre, ou bien à une dictature pire encore. Ou au chaos, ou à la guerre civile.

Le rapporteur s'étonne vivement que la Commission ne consacre pas un mot à l'existence, en Chine, de ces critiques d'ordre général concernant l'adhésion du pays à l'OMC. Or, il serait logique que l'Union européenne prenne en compte ce type de critique, et cela pour plusieurs raisons:

a) La Chine n'est pas une démocratie parlementaire. Le peuple chinois peut être, ou ne pas être, d'accord avec son gouvernement quant à l'adhésion à l'OMC. Pour ce qui est de l'Union européenne, il devrait être clair qu'il lui incombe tout particulièrement de prendre en compte les opinions divergentes qui se manifestent en Chine.

b) Les critiques précitées ne sont pas du genre "dissident" ou "clandestin". Le fait qu'elles ne tombent pas sous le coup de la loi et ne sont pas formulées par des "dissidents" et qu'elles sont publiées dans des ouvrages disponibles en librairie en Chine prouve qu'elles traduisent probablement l'opinion de milieux beaucoup plus larges que celui de leurs auteurs. Bien que l'élite politique se soit prononcée pour l'adhésion de la Chine à l'OMC, les incidences possibles de cette adhésion sont à l'origine d'un malaise très répandu. Pour les responsables politiques, la voie est donc très hasardeuse. Dans cette perspective, le rapporteur juge peu opportun de présenter l'accord Chine-UE concernant l'adhésion à l'OMC en des termes aussi jubilatoires et triomphalistes que la Commission a choisi de le faire dans son document. Tout Chinois lisant la proposition de la Commission aura obligatoirement l'impression que toute l'affaire se résume à une série de concessions unilatérales faites par la Chine afin que son marché s'ouvre aux entreprises communautaires.

c) Si la critique générale rapportée ci-dessus a quelque fondement, l'adhésion à l'OMC pourrait avoir des effets très graves pour la stabilité en Chine, avec des répercussions non seulement sur la sécurité globale, mais aussi sur la sécurité des entreprises communautaires établies en Chine. Au lieu de se vanter de ses succès à la table de négociations, la Commission ne devrait-elle pas réfléchir aux problèmes qui peuvent survenir, à la façon dont l'Union européenne devrait agir pour éviter que l'exploitation, par des entreprises communautaires, des possibilités offertes par l'adhésion de la Chine à l'OMC entraîne des effets négatifs du type décrit dans les ouvrages susmentionnés?

B. Incidences particulières de l'adhésion à l'OMC sur l'économie chinoise

Le document de la Commission explique, en une quinzaine de lignes, en quoi l'adhésion à l'OMC est bonne pour l'économie chinoise (paragraphe 13). Mais il passe totalement sous silence le fait que la Chine pourrait connaître des problèmes ou des retombées négatives. À ce sujet, il faut consulter d'autres sources. Journalistes, sinologues, spécialistes des sciences sociales et économistes ont écrit abondamment sur les problèmes que l'adhésion à l'OMC pourrait valoir à la Chine. Le rapporteur n'essaiera pas de rendre compte en détail de ce qui a été dit à cet égard. Il se bornera à mentionner quelques exemples:

– Problèmes dans le secteur public

Un des problèmes les plus graves est celui des entreprises d'État non performantes: de 1996 à 1998, le secteur tout entier a accusé une perte nette. Le secteur financier est resté, pour l'essentiel, un outil politique qui sert à canaliser les ressources vers les entreprises d'État, ce qui provoque une grave crise du crédit pour le secteur privé. Par ailleurs, les banques sont victimes de mauvais prêts aux entreprises d'État. Conditions de production, capacités excessives et administration gonflée pénalisent le secteur public. Plus de la moitié des entreprises d'État accusent un taux de capacités inutilisées d'au moins 50 %. On estime que le secteur public compte 18 % d'employés surnuméraires. À mesure que la réforme se poursuit, ces problèmes provoqueront un chômage grave et une multiplication des mauvais emprunts.

Bien entendu, pour la Chine, la pilule sera amère. Il est peut-être bon de laisser mourir des entreprises d'État inefficaces. Mais des emplois disparaîtront aussi. Dans les villes, le taux de chômage est déjà supérieur à 15 %, et il va probablement augmenter. Les perspectives de réintégration dans le monde du travail sont très sombres, car ceux qui sont licenciés sont souvent âgés et peu qualifiés. De plus, des décennies de frugalité ne prédisposent pas au travail, ce qui n'est pas bien vu dans une entreprise qui recherche le profit. Mais il y pire: quelque 30 % de la main-d'œuvre agricole est surnuméraire, ce qui signifie que 120 millions d'agriculteurs devront chercher du travail dans les villes. Il y a là une autre cause de chômage. Le tableau est sombre, mais on espère que, si la Chine survit à cette transformation radicale, une économie nouvelle émergera, qui sera plus riche, orientée sur le marché, régie par des règles, transparente, ordonnée et efficace (de *China Online*, 14/8‑01).

Selon un expert, l'adhésion à l'OMC entraînera une augmentation du risque d'invasion de mauvaises herbes.

Hier, un expert en agriculture a prévenu que, quand, au moment de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, elle ouvrira ses portes aux importations agricoles étrangères, la Chine serait confrontée à un risque accru d'introduction de mauvaises herbes.

*Xinhua* cite Shi Zhicheng, vice-président de la Société agricole de Chine: celui-ci aurait déclaré que Pékin devait rendre plus rigoureux les règlements interdisant l'importation d'espèces végétales étrangères. M. Shi a lancé cet avertissement après que des négociateurs avaient déclaré, vendredi, à Genève, qu'ils étaient parvenus à un accord formel sur l'adhésion de la Chine à l'OMC, à titre de membre à part entière, plus tard dans l'année. Des médias officiels avaient rapporté que, une fois que le pays serait devenu un membre à part entière de l'OMC, les agriculteurs chinois se trouveraient confrontés à une concurrence accrue liée aux importations étrangères.

M. Shi a déclaré que les végétaux non indigènes avaient déjà causé des dommages considérables à l'écologie chinoise (de *South China Morning Post* 17/9‑01).

Le grand obstacle: le débat sur les subventions agricoles

Avec plus de 900 millions de personnes travaillant dans l'agriculture, sur une population de 1,3 milliard d'habitants, les dirigeants chinois se demandent ‑ on les comprend ‑ comment ils feront face à l'inondation d'importations agricoles, quand, pour 2004, le droit de douane moyen sur les produits agricoles sera tombé à 17 %. Il ressort de prévisions chinoises officielles que, en raison du faible prix des céréales importées, 9,7 millions d'agriculteurs perdront leur emploi dans les sept ans quand Pékin aura adhéré à l'OMC. Selon le ministère américain de l'agriculture, on pourra prévoir une augmentation annuelle de 2 milliards de dollars des exportations agricoles américaines à destination de l'empire du Milieu.

(Du *South China Morning Post*, 18/9‑01)

Il ressort de cet échantillonnage que l'on se trompe en qualifiant sans réserve les incidences de l'adhésion à l'OMC comme "bonnes pour l'économie chinoise". Le tableau est beaucoup plus complexe. Les incidences varieront considérablement de région à région, de catégorie sociale à catégorie sociale, d'individu à individu.

Conclusion

Le gouvernement chinois a souscrit aux conditions d'adhésion à l'OMC que, dans la proposition de décision, le Conseil de l'Union européenne est invité à accepter. Certes, le rapporteur est convaincu que les critiques formulées en Chine même sont justes sur plusieurs points et que l'adhésion à l'OMC aura effectivement des incidences négatives: augmentation du chômage, intensification de l'exode rural, insécurité sociale et élargissement du fossé social et économique entre régions et entre catégories sociales. Mais il serait excessif de recommander que le Conseil de l'Union européenne rejette les accords négociés et s'oppose à l'adhésion de la Chine, sur la base de considérations concernant ce qu'il y a de mieux pour le peuple chinois. L'Union européenne ne saurait se substituer au gouvernement chinois. De plus, les incidences que l'adhésion à l'OMC entraînera pour la Chine ne sont pas des données de départ: elles résulteront de la façon dont cette adhésion sera mise en œuvre, ainsi que des mesures d'accompagnement que prendront les autorités chinoises ainsi que l'Union européenne et ses entreprises.

Si les entreprises communautaires, s'abstenant d'exploiter une main-d'œuvre bon marché ainsi que, dans les domaines du travail et de l'environnement, des réglementations peu développées, décident de donner le bon exemple, en se conformant au comportement qui leur est imposé dans leur pays d'origine, plusieurs incidences négatives potentielles seront évitées et les bases d'une confiance à long terme entre ces entreprises et la société civile chinoise seront établies. Mais c'est, bien entendu, au système politique chinois qu'il appartient principalement de faire face à tous les problèmes possibles, en vue d'éviter toute dégradation de la situation sociale et de la situation environnementale. Les défis de l'adhésion à l'OMC mettront incontestablement à l'épreuve la capacité de l'actuel régime autoritaire à s'adapter à des conditions nouvelles, et cela au contact étroit de la volonté populaire. L'adhésion, à l'essence même du libéralisme économique, d'un pays soumis ‑ au moins nominalement ‑ à un régime communiste, d'un pays qui est le plus peuplé du monde et qui a la deuxième économie du monde, représente une expérience unique.

1. Non encore publié au JO. [↑](#footnote-ref-1)